

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom et adresse :

Commune de La Bussière
6, route St Pierre
86310 La Bussière

Représentée par son maire : Eric Viaud, en exercice, dûment habilité par délibération en date du 27 janvier 2021

Tél : 05.49.48.03.61

Point de contact : Madame Isabelle Bordage, secrétaire de mairie, en charges notamment des finances et de la commande publique

Courriel : contact@labussiere-vienne.fr

I.2) Communication :

Les documents de la consultation sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.marches-securises.fr>

I.3) Type de pouvoir adjudicateur :

Collectivité territoriale

SECTION II : OBJET

II.1) Étendue de la convention d'occupation du domaine public :

II.1.1) Intitulé : Gestion de l'aire de loisirs de « La Bertholière » à La Bussière (Vienne) pour la saison estivale 2021.

II.1.2) Type de marché :

Services

II.2) Description

II.2.1) Description succincte

Les installations louées sont situées à La Bussière (86310) au lieudit "La Bertholière " en bordure de Gartempe, parcelle E 130, sur un ensemble de 1 ha environ, dit aire de loisirs, 3 ha attenants de la même parcelle, en amont, étant réservés à la pêche, à un parc autos et à une partie de l'arboretum.

Elles comportent sur l'aire de loisirs :

- une baignade avec grand et petit bains,
- une aire de jeux de volley-ball, ping-pong, jeux divers dont balançoires, toboggan, jeux sur ressorts,
- un ponton d'accostage, pour les canoës,
- une zone de parc autos,
- une zone de pique-nique comprenant du mobiliers divers (bancs, tables de pique-nique, poubelles,...).
- un bâtiment à destination de sanitaires
- un bâtiment servant de buvette,
- un bâtiment à usage de cuisine (comprenant un piano de cuisson, une armoire réfrigérée inox 2 portes, un four à pizza et son support, une table inox et une plonge) avec local de servitudes ;
- un préau étant accolé à ce dernier, avec terrasse, sans séparation du reste de l'espace et d'accès réservé en priorité aux consommateurs du restaurant ;

- un poste de secours qui **devra impérativement être accessible à tout moment par un brancard porté par 2 personnes** ;
- un local de stockage de matériels et autres ;
- divers appareils distractifs (16 transats, 12 canoës avec pagaies et gilets de sauvetage...) et panneaux d'informations

Ce qui est ci-dessus désigné constitue la chose louée au sens du présent contrat.

Les installations sont réservées à l'exercice exclusif de baignade et de loisirs de plein air. Le lauréat y exerce en outre l'activité de restauration et de buvette avec possibilité d'animations. **La commune est propriétaire d'une licence IV touristique qu'elle met à disposition du candidat pour l'exercice de son activité.**

II.2.2) Description des prestations

- 1) Base de loisirs avec restauration rapide, buvette, activités nautiques, jeux divers, animations.
- 2) Le lauréat devra proposer des investissements, à minima pour le renouvellement, lorsque nécessaire, des gilets de sauvetage. Le candidat pourra, dans le cadre de variante, proposer des investissements supplémentaires.
- 3) Le lauréat assurera l'embauche du personnel nécessaire au fonctionnement des activités en place.
- 4) Le contrat est conclu pour une durée de 3 mois 1/2, à compter du 1^{er} juin 2021.
- 5) Le lauréat exercera l'activité déléguée à ses risques et périls et sa rémunération sera liée aux résultats de l'exploitation dans le cadre de la convention.

II.3) Critères d'attribution

La convention sera attribuée sur la base des critères suivants :

- La qualité de ce qui est proposé pour la restauration et l'animation	40%
- La qualité de l'accueil	20%
- L'expérience professionnelle et les garanties professionnelles	20%
- La pertinence de l'investissement proposé	20%

II.2.3) Durée de la concession

Durée en mois : 3 ½

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession.

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis :

- 1) Une lettre de candidature (modèle DC1, disponible sur www.minefi.gouv.fr, ou équivalent) datée et signée comportant les renseignements suivants :

- ✓ Identification du candidat ;

- ✓ Présentation du candidat indiquant s'il se présente seul ou en groupement (le cas échéant : identification des membres du groupement et désignation du mandataire) ;

2) Un document attestant du pouvoir de la personne habilitée pour engager le candidat.

En cas de groupement, le mandataire doit justifier des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement ;

3) Pièces justificatives et déclaration sur l'honneur du candidat individuel, ou de chaque membre du groupement ou de chaque sous-traitant :

- ✓ De ne pas faire l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles 39 et 42 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;
- ✓ Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application de l'article 45 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 et dans les conditions fixées aux articles 20 et 21 du décret du 1er février 2016 sont exacts ;
- ✓ D'être en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

4) Un extrait Kbis ou équivalent de moins de 3 ans (sauf raison justifiée),

5) Le permis d'exploiter, en cours de validité, et/ou son renouvellement qui devra couvrir toute la période de la convention.

III.1.2) Capacité économique et financière :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

– Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

1) Les chiffres d'affaires globaux et les chiffres d'affaires concernant des prestations comparables avec celles faisant l'objet du présent contrat au cours des trois derniers exercices ;

2) Tout élément de nature à faire apparaître sa capacité et sa solidité financière, sa capacité d'endettement, composition de l'actionnariat ; Il est précisé que si, pour une raison justifiée, telle qu'une création récente ou en cours, l'opérateur n'est pas en mesure de fournir les documents et informations demandées, il peut prouver sa capacité économique et financière par tout autre document pertinent, après avoir clairement exposé sa situation.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

– Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

1) Note de présentation générale du candidat et de son savoir-faire permettant d'apprécier son aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public (y compris moyens matériels et moyens en personnel).

Le candidat pourra apporter tout autre justificatif et document qu'il jugera utile de présenter pour permettre à la collectivité d'apprécier son aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public ;

2) Présentation d'une liste des principales prestations comparables avec celles faisant l'objet du présent contrat (le candidat a la possibilité de démontrer par d'autres références ou par d'autres moyens son aptitude à exécuter la délégation et à assurer la continuité du service) ;

3) Indication des titres d'études et/ou de l'expérience professionnelle du candidat ;

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Textes en application desquels le contrat de concession est conclu :

- L'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession
- Le décret n°2016-86 du 1^{er} février relatif aux contrats de concession
- Article L.1411-1 et suivants ; R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Locales (CGCT)

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.1) Date limite de remise des candidatures 31/03/2021 à 13h00

SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

V.1) Informations complémentaires

Les dossiers de candidature, contenant toutes les pièces précisées dans le III, sont adressés par courrier à Monsieur le Maire dans une enveloppe portant la mention extérieure suivante : « convention d'occupation temporaire pour la gestion, l'exploitation, l'animation et le développement de l'aire de loisirs de « La Bertholière » ;

V.2) Procédures de recours

V.2.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Poitiers, Hôtel Gibert, 15, rue de Blossac, CS 80541, 86020 Poitiers. Tél. 05 49 60 79 19. Fax. 05 49 60 68 09.

V.2.3) Introduction des recours - Référé précontractuel (article L.551-1 et suivants du code de justice administrative), recours introduit avant la signature du contrat, en cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence (dans les 10 jours à compter de la notification de la lettre de rejet) ;

- Référé contractuel (article L. 551-13 et suivants du Code de justice administrative) : recours introduit après la signature du contrat, en cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence.

V.3) Date d'envoi du présent avis

Le présent avis a été déposé le 17/02/2021 sur les sites suivants : marches-securises.fr et labussiere-vienne.fr